



FCTC

CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Reporting instrument of the WHO Framework Convention on Tobacco Control (WHO FCTC)

2025 Reporting Cycle

French

Numéro de question	Question	Instructions
Informations sur la Partie soumettant le rapport		
Informations sur les contacts nationaux		
1.1.1	Renseignements sur le correspondant national chargé d'établir le rapport : Nom : Fonction : Établissement : Site Web de l'établissement : Adresse postale : Numéro de téléphone : Courriel :	
1.1.2	Renseignements sur le correspondant national chargé de soumettre le rapport au nom du gouvernement : Nom : Fonction : Institution : Site Web de l'institution : Adresse postale : Numéro de téléphone : Courriel :	
Période sur laquelle porte la notification		
1.2.1	Période de notification couverte dans le rapport : De : année [menu déroulant] À : année [menu déroulant]	De manière générale, la période couverte par ce rapport doit suivre la période couverte dans votre précédent rapport de mise en œuvre. Par exemple, si dans votre précédent rapport, vous avez couvert la période s'achevant le 31 décembre 2022, le présent rapport doit couvrir la période commençant le 1er janvier 2023 et s'achevant à une date de votre choix (par exemple, deux années complètes, soit jusqu'au 31 décembre 2024).

Numéro de question	Question	Instructions
Article 2 : Relations entre la présente Convention et d'autres accords et instruments juridiques		
Progrès de la mise en œuvre		
2.1.1.1	<p>Depuis la présentation de votre rapport précédent, avez-vous adopté ou mis en œuvre des mesures prospectives dont on pourrait dire qu'elles sont envisagées par l'article 2.1 « mesures qui vont au-delà de la présente Convention et de ses protocoles » (par exemple, génération sans tabac ou autres stratégies) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 2.1
Si vous avez adopté ou mis en œuvre des mesures dont on pourrait dire qu'elles sont envisagées par l'article 2.1 :		
2.1.2.1	<p>Veillez fournir des détails sur les mesures prospectives que vous avez adoptées ou mises en œuvre depuis la présentation de votre précédent rapport et dont on pourrait dire qu'elles sont envisagées par l'article 2.1. Veuillez préciser la ou les dates proposées pour la mise en œuvre :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 2.1</p> <p>L'article 2.1 se rapporte aux « mesures allant au-delà des dispositions de la Convention et de ses protocoles » (par exemple, génération sans tabac ou autres stratégies).</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Principes directeurs ; article 5 : Obligations générales ; également en référence à l'article 4.7 et aux produits présents sur le marché national		
Progrès de la mise en œuvre		
3.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 5 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 5</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : tous plans, programmes et stratégies nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac nouvellement élaborés ; toute nouvelle loi ou réglementation adoptée ; intégration de la mise en œuvre de la Convention dans tous plans, programmes et stratégies nationaux de santé, de santé publique ou de</p>

Numéro de question	Question	Instructions
		promotion de la santé, etc.
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 5 :	
3.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 5 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence: article 5 Veillez décrire tous changements importants dans l'application des articles 5.1 et 5.2 (Obligations générales). Cette section ne concerne pas l'article 5.3, qui est couvert dans la section suivante.
3.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 5 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 5 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Plan national ou stratégie nationale de lutte antitabac		
3.2.1.1	Quel est l'état d'avancement de votre plan ou stratégie national(e) actuel(le) de lutte contre le tabagisme ? 1. Aucun plan ou stratégie actuellement 2. En ce qui concerne le plan ou la stratégie actuel(le) : a) Le premier plan national ou la première stratégie nationale de lutte contre le tabagisme est en cours d'élaboration b) Un plan ou une stratégie est en place depuis plusieurs années et est en cours de mise en œuvre c) Un nouveau plan ou une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration d) Un plan ou une stratégie vient d'être adopté 3. Autres (préciser)	Référence : article 5.1 Veillez faire référence ici aux stratégies, aux plans et/ou aux programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac conformes aux exigences de la Convention.
	Si la situation est autre que « aucun plan ou stratégie actuellement » ci-dessus :	
3.2.1.3	Votre plan ou stratégie national(e) de lutte antitabac est-il(elle) chiffré(e) ? 1. Oui 2. Non	Référence : Stratégie mondiale 1.1.1 et 3.2.3
	Si vous disposez d'un plan ou d'une stratégie chiffrés :	

Numéro de question		Question	Instructions
	3.2.1.4	Votre plan ou stratégie national(e) de lutte antitabac chiffré(e) est-il(elle) entièrement financé(e) ? 1. Oui 2. Non	Référence : Stratégie mondiale 1.1.1 et 3.2.3
	3.2.2	Veillez joindre votre plan ou stratégie national(e) de lutte antitabac chiffré(e). <i>Téléchargement de fichiers.</i> <i>URL.</i>	Référence : Stratégie mondiale 1.1.1 et 3.2.3 Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Dépenses publiques consacrées à la lutte antitabac			
3.3.1		Veillez indiquer le montant estimatif des dépenses du gouvernement national pour la lutte antitabac, pour la dernière année disponible, dans la monnaie de votre pays : Dépenses : <i>[nombre]</i> Monnaie : <i>monnaie [menu déroulant]</i> Année : <i>année [menu déroulant]</i> Ne sais pas	Référence : Stratégie mondiale 1.1.1 et 3.2.3
Financement de la lutte antitabac			
3.4.1		Utilisez-vous l'un ou l'autre des éléments suivants pour financer des activités de lutte contre le tabagisme ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Droits de licence pour la vente au détail, la distribution de tabac, etc. 2. Redevances d'homologation des produits du tabac 3. Amendes pour non-respect des mesures de lutte antitabac 4. Taxes spéciales sur le tabac (affectation des fonds) 5. Autres taxes, y compris celles imposées à l'industrie du tabac (veuillez préciser)	Référence : article 5, article 26.2, article 6 et directives d'application de cet article (Recommandation 5)
Participation de la société civile			
3.5.1.1		Depuis votre précédent rapport, avez-vous fait participer des membres de la société civile qui ne sont pas affiliés à l'industrie du tabac à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures nationales de lutte antitabac ?	Référence : article 4.7

Numéro de question	Question	Instructions
	1. Oui 2. Non	
Point focal pour la lutte antitabac		
3.6.1.1	Avez-vous un ou plusieurs points focaux pour la lutte antitabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.2.a) Un point focal pour la lutte antitabac est une ou plusieurs personnes ou institutions de contact centrales au sein des pouvoirs publics, chargée(s) de faciliter la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS et de communiquer des informations sur la mise en œuvre à l’intérieur et à l’extérieur du pays. Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l’application de l’article 5.2.a) de la Convention-cadre de l’OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
Mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac		
3.7.1.1	Disposez-vous d’un mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.2.a) et Stratégie mondiale 3.2.2 Le terme « mécanisme national de coordination » désigne l’institution multisectorielle mise en place par les pouvoirs publics pour coordonner la lutte antitabac dans le pays et avec des entités internationales telles que le Secrétariat de la Convention, et pour superviser les questions générales liées à la gouvernance dans le cadre de la lutte antitabac. Un tel mécanisme devrait englober les principaux acteurs et parties prenantes nationaux et infranationaux qui jouent un rôle important, qu’il soit direct ou indirect, dans la lutte antitabac. Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l’application de l’article 5.2.a) de la Convention-cadre de l’OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.

Numéro de question	Question	Instructions
	Si vous disposez d'un mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac :	
3.7.1.2	Votre mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac est-il financé ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.2.a) et Stratégie mondiale 3.2.2 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 5.2.a) de la Convention-cadre de l'OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
3.7.1.3	Votre mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac est-il fonctionnel ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.2.a) et Stratégie mondiale 3.2.2 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 5.2.a) de la Convention-cadre de l'OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
3.7.1.4	Veillez fournir des détails sur le mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac (par exemple description du mécanisme, fréquence des réunions, composition du mécanisme, institution qui abrite ou héberge son secrétariat) : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 5.2.a) et Stratégie mondiale 3.2.2 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 5.2.a) de la Convention-cadre de l'OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
3.7.1.5	Depuis votre précédent rapport, avez-vous associé des organisations de la société civile qui ne sont pas affiliées à l'industrie du tabac à votre mécanisme national multisectoriel de coordination de la lutte antitabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 4.7 et Stratégie mondiale 3.2.2 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 5.2.a) de la Convention-cadre de l'OMS pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
Accord bilatéral avec l'OMS		
3.8.1.1	La lutte antitabac ou la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS sont-elles incluses dans votre accord bilatéral actuel (par exemple, stratégie de coopération avec le pays, stratégie de coopération bilatérale) avec l'OMS ? 1. Oui 2. Non 3. Aucun accord bilatéral avec l'OMS actuellement 4. Sans objet	Référence : Stratégie mondiale 2.1.1
Loi, législation ou réglementation nationale complète sur la lutte antitabac		
3.9.1.1	Disposez-vous d'un ensemble complet de lois, textes ou règlements nationaux qui traitent	Référence : article 5.2.b)

Numéro de question	Question	Instructions
	spécifiquement de la lutte antitabac ? 1. Oui 2. Non	
	Si vous disposez d'un ensemble complet de lois, textes ou règlements nationaux qui traitent spécifiquement de la lutte antitabac :	
3.9.1.2	En quelle année la loi, le texte ou le règlement le plus récent en matière de lutte antitabac a-t-il été adopté ou modifié ? <i>Année [menu déroulant]</i>	Référence : article 5.2.b)
3.9.1.3	Depuis votre dernier rapport, quel est l'état d'avancement de l'ensemble de vos lois, textes ou règlements nationaux en matière de lutte antitabac ? 1. Des changements de politique sont en cours de discussion 2. Un projet de loi est en cours d'élaboration 3. Un projet de législation a été élaboré et fait actuellement l'objet d'une consultation 4. Un projet de loi est en cours d'examen par le législateur national 5. Une nouvelle loi complète est en place 6. Des règlements sont en cours d'élaboration 7. La loi est en cours de mise en œuvre 8. Autres (préciser)	Référence : article 5.2.b)
3.9.2	Veillez télécharger une copie de l'ensemble de vos lois, textes ou règlements nationaux qui traitent spécifiquement de la lutte antitabac : <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 5.2.b) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
3.9.3	Parmi les mesures mises en œuvre au niveau national et couvertes par les articles suivants, certaines prévoient-elles un mécanisme/infrastructure spécifique concernant l'exécution ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Article 6 2. Article 8	Référence : article 5.2.b) et article 20.4.a)

Numéro de question	Question	Instructions
	3. Article 11 4. Article 13 5. Article 15 6. Article 16 7. Autres (veuillez préciser)	
	S'il existe des mécanismes/infrastructures spécifiques concernant l'exécution pour l'un des articles de la question ci-dessus ou autre :	
3.9.4.1	Veuillez fournir des détails sur ces mécanismes/infrastructures spécifiques concernant l'exécution : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 5 et article 20.4.a)
Disponibilité et réglementation du produit		
3.10.1	Les produits suivants sont-ils légalement disponibles sur votre marché national, que ce soit en vente libre ou uniquement dans des circonstances particulières ? Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, ils sont disponibles non, ils ne sont pas disponibles ; non, ils sont interdits 1. Produits du tabac sans fumée 2. Tabac pour pipe à eau 3. Inhalateurs électroniques contenant de la nicotine 4. Inhalateurs électroniques ne contenant pas de nicotine 5. Produits du tabac chauffés 6. Sachets de nicotine	Référence : article 5; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)
3.10.2	Ces produits sont-ils encadrés par des lois ou des règlements ? Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, ils sont encadrés ; oui, ils sont partiellement encadrés ; non, ils ne sont pas encadrés ; sans objet 1. Produits du tabac sans fumée 2. Tabac pour pipe à eau 3. Inhalateurs électroniques contenant de la nicotine	Référence : article 5; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)

Numéro de question	Question	Instructions
	4. Inhalateurs électroniques ne contenant pas de nicotine 5. Produits du tabac chauffés 6. Sachets de nicotine	
	Si certains de ces produits sont encadrés par des lois ou des règlements :	
3.10.3	Veillez télécharger une copie des lois ou règlements qui encadrent ces produits. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé pour chaque réponse positive ci-dessus) :</i> URL :	Référence : article 5; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Article 5.3 : Protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac		
Progrès de la mise en œuvre		
4.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 5.3 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : sensibiliser aux tactiques de l'industrie du tabac et à la nécessité de prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques ; éviter de conclure des partenariats ou des accords volontaires avec l'industrie du tabac ; limiter les interactions des fonctionnaires avec l'industrie du tabac, notamment sous la forme d'un code de conduite ; ne pas accorder d'incitations, de privilèges, d'avantages ou d'exonérations fiscales préférentielles à l'industrie du tabac pour la mise en place ou la poursuite de ses activités, etc.
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 5.3 :	
4.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 5.3 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 5.3

Numéro de question	Question	Instructions
4.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 5 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 5.3</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Mesures prises au titre des Directives pour l'application de l'article 5.3		
4.2.1	<p>Au cours des deux dernières années, avez-vous sensibilisé le public au sujet des points suivants ?</p> <p>Veuillez choisir les réponses les plus appropriées pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La nature addictive et nocive des produits du tabac 2. L'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de lutte antitabac des Parties 3. La pratique de l'industrie du tabac consistant à utiliser des individus, des groupes de façade et des organisations affiliées qui agissent pour son compte (afin de promouvoir les intérêts de l'industrie du tabac) 4. L'objet réel et la portée des activités de l'industrie du tabac décrites comme socialement responsables 	<p>Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandations 1 et 6.1)</p>
4.2.2	<p>Au cours des deux dernières années, avez-vous sensibilisé les secteurs de l'État au sujet des points suivants ?</p> <p>Veuillez choisir les réponses les plus appropriées pour chacun des éléments ci-dessous : Oui, tous les secteurs de l'État ; Oui, certains secteurs de l'État ; Non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La nature addictive et nocive des produits du tabac 2. L'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de lutte antitabac des Parties 3. La pratique de l'industrie du tabac consistant à utiliser des individus, des groupes de façade et des organisations affiliées qui agissent pour son compte (afin de promouvoir les intérêts de l'industrie du tabac) 4. L'objet réel et la portée des activités de l'industrie du tabac décrites comme socialement responsables 	<p>Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandations 1 et 6.1)</p> <p>Exemples de secteurs de l'État : santé, missions diplomatiques, commerce, finances, travail, agriculture, douanes, etc.</p> <p>Veuillez sélectionner la réponse « Oui, un ou plusieurs secteurs de l'État » si vous avez mené des activités de sensibilisation auprès d'au moins un secteur de l'État, mais pas de l'ensemble des secteurs de l'État.</p>
4.2.3.1	<p>Des mesures ont-elles été prises pour limiter les interactions inutiles entre les organismes publics, et les personnes travaillant pour ces organismes, et l'industrie du tabac ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<p>Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 2.1)</p>

Numéro de question	Question	Instructions
4.2.4.1	<p>Avez-vous eu des interactions avec l'industrie du tabac <u>nécessaires à une réglementation efficace de l'industrie et de ses produits</u> depuis la présentation de votre rapport précédent ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 2.1)
	<p>S'il y a eu des interactions avec l'industrie du tabac <u>nécessaires à une réglementation efficace de l'industrie et de ses produits</u> depuis la présentation de votre rapport précédent :</p>	
4.2.5	<p>Avez-vous pris les mesures suivantes pour garantir la transparence des échanges nécessaires avec l'industrie du tabac depuis la présentation de votre rapport précédent ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <p>1. Échanges menés en public, par exemple dans le cadre d'auditions publiques 2. Notification publique des échanges 3. Communication au public des comptes rendus des échanges, par exemple par la <u>publication de [comptes rendus/procès-verbaux] de réunions</u> sur un site Web officiel</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 2.2)
4.2.6	<p>Depuis la présentation de votre rapport précédent, qu'ils aient été acceptés ou rejetés, vous a-t-on proposé l'un des partenariats ou arrangements suivants avec l'industrie du tabac ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <p>1. Accords non contraignants ou sans force exécutoire avec l'industrie du tabac 2. Arrangements volontaires avec l'industrie du tabac 3. Participation de l'industrie du tabac à des initiatives concernant les jeunes, l'éducation ou d'autres initiatives liées à la lutte antitabac 4. Code de conduite volontaire ou instrument proposé par l'industrie du tabac 5. Proposition de législation ou de politique antitabac mise au point par l'industrie du tabac ou en collaboration avec elle 6. Tout autre partenariat avec l'industrie du tabac</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 3)
	<p>Si vous avez répondu oui à l'une des propositions ci-dessus :</p>	
4.2.7	<p>Avez-vous, depuis la présentation de votre rapport précédent, pris des mesures pour rejeter les partenariats ou les arrangements proposés par l'industrie du tabac ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, un partenariat a été rejeté ; non, un partenariat a été accepté, approuvé ou soutenu</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 3)

Numéro de question	Question	Instructions
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accords non contraignants ou sans force exécutoire avec l'industrie du tabac 2. Arrangements volontaires avec l'industrie du tabac 3. Participation de l'industrie du tabac à des initiatives concernant les jeunes, l'éducation ou d'autres initiatives liées à la lutte antitabac 4. Code de conduite volontaire ou instrument proposé par l'industrie du tabac 5. Proposition de législation ou de politique antitabac mise au point par l'industrie du tabac ou en collaboration avec elle 6. Tout autre partenariat avec l'industrie du tabac 	
4.2.8	<p>Avez-vous adopté l'une des mesures suivantes pour éviter les conflits d'intérêts, y compris chez les responsables officiels, les employés de l'État, les consultants et les sous-traitants ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique concernant la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts pour les personnes associées aux politiques de lutte antitabac 2. Code de conduite à l'intention des fonctionnaires prescrivant les normes à respecter dans les interactions avec l'industrie du tabac 3. Interdiction d'attribuer des contrats pour toute activité liée aux politiques de lutte antitabac à des candidats présentant des conflits d'intérêts 4. Politique visant à exiger des fonctionnaires qui ont participé à des politiques de lutte antitabac qu'ils informent leurs supérieurs de leur intention éventuelle de travailler au sein de l'industrie du tabac dans un délai déterminé 5. Politique qui exige des candidats à des postes de fonctionnaires liés à la lutte antitabac qu'ils déclarent tout travail actuel ou antérieur avec l'industrie du tabac 6. Obligation pour les fonctionnaires de déclarer leurs intérêts directs dans l'industrie du tabac et de s'en séparer 7. Interdiction/restriction pour les institutions gouvernementales et leurs organes d'avoir un intérêt financier dans l'industrie du tabac 8. Interdiction pour une personne employée par l'industrie du tabac ou un groupe de façade de faire partie d'un organe, comité ou groupe consultatif public engagé dans la lutte antitabac ou une politique de santé publique 9. Interdiction de la désignation d'une personne employée par l'industrie du tabac ou d'un groupe de 	<p>Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 4)</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	façade dans les délégations à des réunions de la Conférence des Parties ou de ses organes subsidiaires 10. Interdiction à tout fonctionnaire ou employé de l'État d'accepter des versements, des dons ou des services, en espèces ou en nature, de l'industrie du tabac 11. Interdiction à l'industrie du tabac ou à tout groupe de façade de verser des contributions à des partis, candidats ou campagnes politiques	
	Si vous avez répondu non à l'interdiction faite à l'industrie du tabac ou à tout groupe de façade de verser des contributions à des partis, candidats ou campagnes politiques (N° 11 ci-dessus) :	
4.2.8.12	Le détail des contributions versées à des partis, candidats ou campagnes politiques par l'industrie du tabac ou tout autre groupe de façade doit-il obligatoirement être intégralement divulgué ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 4.11)
4.2.9	L'industrie du tabac doit-elle transmettre périodiquement aux autorités compétentes des informations sur les éléments suivants ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, sans objet 1. Production de tabac et fabrication de produits du tabac 2. Part de marché 3. Dépenses de commercialisation 4. Recettes 5. Activités de lobbying 6. Activités de philanthropie et de responsabilité sociale des entreprises 7. Contributions politiques 8. Toutes les autres activités qui ne sont pas ou pas encore interdites en vertu de l'article 13 de la Convention	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandations 5.1 et 5.2)
4.2.10	Les entités suivantes ont-elles l'obligation de communiquer des informations aux autorités compétentes ou de s'enregistrer auprès d'elles ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Entités de l'industrie du tabac 2. Organisations affiliées à l'industrie du tabac	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 5.3)

Numéro de question	Question	Instructions
	3. Individus qui agissent au nom de l'industrie du tabac, y compris les lobbyistes	
4.2.11.1	Votre gouvernement est-il tenu d'imposer des sanctions à l'industrie du tabac si elle émet ou communique des informations fausses ou trompeuses au gouvernement ou au public ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 5.4)
4.2.11.2	Avez-vous adopté des mesures pour garantir l'accès du public à un large éventail d'informations sur les activités de l'industrie du tabac, par exemple dans une base de données publique (par exemple une page Web dédiée ou un site Web en accès libre) ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 5.5) Dans cette question, l'expression « large éventail » fait référence, entre autres, aux informations sur la production de tabac, la fabrication de produits du tabac, la part de marché, les dépenses de commercialisation (y compris les dépenses en matière de relations publiques, de promotion, de parrainage, de contribution/subvention de la recherche et les frais juridiques), aux recettes et à toutes autres activités, y compris les activités des groupes de pression, les activités caritatives, les contributions politiques et toutes autres activités qui ne sont pas ou pas encore interdites en vertu de l'article 13 de la Convention (Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage). Les documents présentés par l'industrie du tabac (notes de synthèse, actes de procédure, par exemple) et les comptes rendus d'échanges entre les pouvoirs publics et l'industrie du tabac peuvent également être pertinents.
4.2.11.3	Les autorités de l'État ont-elles interdiction d'accepter des contributions (financières, communautaires, etc.) de la part de l'industrie du tabac ou de ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 6.4)
4.2.11.4	Avez-vous pris des mesures pour supprimer ou interdire l'octroi d'incitations, de privilèges, d'avantages ou d'exonérations fiscales préférentielles à l'industrie du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 7.1)

Numéro de question	Question	Instructions
4.2.12.1	L'industrie du tabac est-elle entièrement ou partiellement détenue par l'État dans votre pays ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 8)
	S'il existe dans votre pays une industrie du tabac entièrement ou partiellement détenue par l'État :	
4.2.12.2	Accordez-vous le même traitement à une société productrice de tabac publique qu'à une entreprise privée en matière de définition et de mise en œuvre de la politique de lutte contre le tabagisme ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 8.1)
4.2.12.3	Distinguez-vous la tâche d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de lutte antitabac de la tâche de surveillance et de gestion de l'industrie du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 8.2)
4.2.12.4	Interdisez-vous aux représentants de l'industrie publique du tabac d'être membres de délégations aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandation 8.3)
4.2.13	Avez-vous pris l'une des mesures suivantes pour superviser et faire respecter l'application de l'article 5.3 ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Surveillance de l'industrie du tabac, par exemple au moyen d'une base de données 2. Protection des « lanceurs d'alerte » dans le code de conduite ou le statut du personnel 3. Procédures de plainte, comme un service de médiation (Ombudsman) 4. Mesures visant à établir la responsabilité pénale/civile (y compris administrative) en ce qui concerne l'application de l'article 5.3	Référence : article 5.3 et directives pour l'application de cet article (recommandations sur l'exécution et la surveillance)
	Mise en œuvre de mesures au titre de l'article 5.3	
4.3.1.1	Les mesures ou actions mentionnées [dans la présente section de l'article 5.3] s'appliquent-elles au secteur des inhalateurs électroniques de nicotine/inhalateurs électroniques ne contenant pas de nicotine ?	Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)

Numéro de question	Question	Instructions
	1. Oui, toutes les mesures 2. Oui, certaines mesures 3. Non	
Article 6 : Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac		
Progrès de la mise en œuvre		
5.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 6 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 6 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : mettre en œuvre des systèmes de droits d'accise spécifiques ou des systèmes mixtes avec une taxe plancher spécifique ; surveiller, augmenter ou ajuster régulièrement les taux de taxation ; taxer tous les produits du tabac de manière comparable ; envisager de consacrer les recettes fiscales provenant du tabac à des programmes de lutte antitabac, etc..
	5.1.1.2 Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 6 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 6
	5.1.1.3 Si des changements importants dans l'application de l'article 6 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 6 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Lois et règlements relatifs à l'article 6		
5.2.1.1	Disposez-vous de politiques fiscales et, le cas échéant, de politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 6.2.a) et Stratégie mondiale 1.1.2

Numéro de question	Question	Instructions
5.2.2	<p>Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 6. Lorsque les documents sont volumineux, veuillez télécharger uniquement les sections applicables des lois et règlements relatifs à l'article 6.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 6 et article 20.4.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Article 8 : Protection contre l'exposition à la fumée du tabac		
Progrès de la mise en œuvre		
6.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 8 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	<p>Référence : article 8</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : appliquer une interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et autres lieux publics ; mettre en œuvre des programmes de sensibilisation dans le cadre de l'élaboration de la législation sur les environnements sans tabac et au cours la période précédant la mise en œuvre de la loi adoptée ; imposer des devoirs et des responsabilités aux propriétaires d'entreprises, aux gestionnaires ou à d'autres personnes en charge des locaux concernés en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation pertinente ; fixer des amendes et des sanctions en cas d'infraction, y compris des sanctions administratives ; mettre en place une ligne d'assistance téléphonique conforme ou un système similaire pour encourager le public à signaler les infractions à la loi, etc..</p>
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 8 :	
6.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 8 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	Référence : article 8
6.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 8 sont intervenus au niveau des juridictions	Référence : article 8

Numéro de question	Question	Instructions
	infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Lois et règlements relatifs à l'article 8		
6.2.1	Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 8. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Article 9 : Réglementation de la composition des produits du tabac		
Progrès de la mise en œuvre		
7.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 9 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 9 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : interdire certains ingrédients ou en restreindre l'utilisation dans les produits du tabac ; organiser des visites dans les installations des fabricants pour vérifier si des ingrédients interdits ou soumis à des restrictions sont utilisés ; exiger que les cigarettes commercialisées sur votre territoire soient conformes aux normes en matière de potentiel incendiaire réduit ; surveiller et faire respecter les dispositions relatives aux tests et à l'analyse de la composition et des émissions des produits du tabac, etc..
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 9 :	
7.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 9 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 9
7.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 9 sont intervenus au niveau des juridictions	'Subnational jurisdiction' may be any jurisdictional area below the national level, which has the power to enact

Numéro de question	Question	Instructions
	infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	and implement law.
Test et analyse de la composition et des émissions des produits du tabac		
7.2.1	Pour chacun des produits du tabac suivants, est-il obligatoire de tester et d'analyser les émissions ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser) 7. Autres (préciser)	Référence : article 9
	S'il est obligatoire de tester et d'analyser les émissions des produits du tabac (oui à l'une des propositions ci-dessus) :	
7.2.1.10	Est-il obligatoire de faire appel à un laboratoire agréé par le gouvernement pour tester et analyser les émissions des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 9 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 2.5)
7.2.2	Pour chacun des produits du tabac suivants, est-il obligatoire de tester et d'analyser le contenu ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser)	Référence : article 9

Numéro de question	Question	Instructions
	7. Autres (préciser)	
	S'il est obligatoire de tester et d'analyser la composition des produits du tabac (oui à l'une des propositions ci-dessus) :	
7.2.2.10	Est-il obligatoire de faire appel à un laboratoire agréé par le gouvernement pour tester et analyser la composition des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	
Réglementation de la composition et des émissions des produits du tabac		
7.3.1	Pour chacun des produits du tabac suivants, les émissions sont-elles réglementées (par exemple fixation de limites maximales) ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser) 7. Autres (préciser)	Référence : article 9
Si les émissions des produits du tabac sont réglementées :		
7.3.2	Pour chacune des émissions suivantes, veuillez indiquer si elle est réglementée pour les produits du tabac : Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, ne sais pas 1. Nicotine 2. NNK, 4-(N-méthylnitrosamino)-1-(3-pyridyl)-1-butanone 3. NNN, N'-nitrosornicotine 4. Acétaldéhyde	Référence : article 9 et document FCTC/COP/6/14 (tableau 3) FCTC COP6 14-fr.pdf (who.int)

Numéro de question	Question	Instructions
	5. Acroléine 6. Benzène 7. Benzo[a]pyrène 8. 1,3-Butadiène 9. Monoxyde de carbone 10. Formaldéhyde	
7.3.3.1	La composition des produits du tabac est-elle réglementée ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 9
	Si la composition des produits du tabac est réglementée :	
7.3.4	Le menthol est-il interdit dans les produits du tabac suivants ? 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser) 7. Autres (préciser) Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessus : 1. Oui 2. Non 3. Interdit comme arôme caractérisant uniquement 4. Ce produit du tabac n'est pas légalement en vente sur le marché national 5. Autres (veuillez préciser)	Référence : article 9 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 3.1.2.2) Veuillez sélectionner « Oui » si vous interdisez l'utilisation à quelque niveau que ce soit du menthol comme additif. Veuillez sélectionner « Non » si vous n'interdisez pas le menthol sous quelque forme que ce soit. Veuillez sélectionner « Interdit en tant qu'arôme caractérisant seulement » si l'ajout de menthol au produit est toujours autorisé, mais pas à un niveau perceptible ou perçu par le consommateur.

Numéro de question	Question	Instructions
7.3.5	<p>Les analogues, les produits chimiques précurseurs et les dérivés de menthol sont-ils interdits dans les produits du tabac suivants ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser) 7. Autres (préciser) <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Interdiction complète, portant sur tous les analogues, précurseurs et dérivés du menthol. 2 Interdiction partielle, portant sur certains mais non la totalité des analogues, précurseurs et dérivés du menthol (veuillez fournir des détails sur l'interdiction partielle). 3. Pas d'interdiction 4. Ce produit du tabac n'est pas légalement en vente sur le marché national 	<p>Référence : article 9 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 3.1.2.2)</p>
7.3.6	<p>D'autres arômes ou aromatisants (autres que le menthol et les analogues, précurseurs et dérivés du menthol) sont-ils interdits dans les produits du tabac suivants ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tabac sans fumée 2. Cigarettes 3. Tabac à rouler pour cigarettes 4. Tabac pour pipe à eau 5. Produits du tabac chauffés 	<p>Référence : article 9 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 3.1.2.2)</p> <p>Note : par « autres arômes », nous entendons les arômes autres que le menthol et les analogues, précurseurs et dérivés du menthol.</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser)</p> <p>7. Autres (préciser)</p> <p>Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessus :</p> <p>1. Interdiction complète, portant sur tous les autres arômes ou aromatisants.</p> <p>2. Interdiction partielle, portant sur certains mais non la totalité des autres arômes ou aromatisants, ou interdiction portant uniquement sur les arômes caractérisants (veuillez fournir des détails sur l'interdiction partielle).</p> <p>3. Seuls certains arômes spécifiques sont autorisés</p> <p>4. Pas d'interdiction</p> <p>5. Ce produit du tabac n'est pas légalement en vente sur le marché national</p>	
	<p>S'il existe une interdiction partielle :</p>	
	<p>7.3.6.17 Veuillez donner des détails sur les autres arômes ou aromatisants spécifiques qui sont interdits dans les produits du tabac.</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	
7.3.7	<p>D'autres ingrédients susceptibles d'être utilisés pour améliorer l'attractivité/le goût ou pour masquer l'âpreté du tabac (comme des sucres, des édulcorants) sont-ils utilisés dans les produits du tabac suivants?</p> <p>Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous :</p> <p>1. Tabac sans fumée</p> <p>2. Cigarettes</p> <p>3. Tabac à rouler pour cigarettes</p> <p>4. Tabac pour pipe à eau</p> <p>5. Produits du tabac chauffés</p> <p>6. Autres produits du tabac fumé (veuillez préciser)</p> <p>7. Autres (préciser)</p> <p>1. Interdiction complète, portant sur tous les autres ingrédients susceptibles d'être utilisés pour améliorer</p>	<p>Référence : article 9 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 3.1.2.2)</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	l'attractivité/le goût ou pour masquer l'âpreté du tabac 2. Interdiction partielle, portant sur certains mais non la totalité des autres ingrédients susceptibles d'être utilisés pour améliorer l'attractivité/le goût ou pour masquer l'âpreté du tabac (veuillez fournir des détails sur l'interdiction partielle) 3. Pas d'interdiction 4. Ce produit du tabac n'est pas légalement en vente sur le marché national	
Lois et règlements relatifs à l'article 9		
7.4.1	Veuillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 9. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 9 et article 20.4.a) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Article 10 : Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer		
Progrès de la mise en œuvre		
8.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 10 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 10 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : exiger que les fabricants et les importateurs de produits du tabac communiquent aux autorités gouvernementales et au public des informations sur les émissions et le contenu des produits du tabac, etc..
S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 10 :		
8.1.1.2	Veuillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 10 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 10
8.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 10 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 10 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le

Numéro de question	Question	Instructions
		pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer		
8.2.1.1	Exigez-vous des fabricants ou des importateurs de produits du tabac qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations relatives aux émissions des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 10
	S'il est obligatoire de communiquer aux autorités gouvernementales des informations relatives aux émissions :	
8.2.1.2	Communiquez-vous au public des informations sur les émissions toxiques des produits du tabac sous une forme compréhensible (c'est-à-dire d'une manière susceptible d'être comprise par le public) ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 10 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 2.7)
8.2.2.1	Exigez-vous des fabricants ou des importateurs de produits du tabac qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations relatives à la composition des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 10
	S'il est obligatoire de communiquer aux autorités gouvernementales des informations relatives à la composition :	
8.2.2.2	Communiquez-vous au public les informations rapportées sur les composants toxiques des produits du tabac sous une forme compréhensible (c'est-à-dire d'une manière susceptible d'être comprise par le public) ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 10 et directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 (recommandation 2.7)
Lois et règlements relatifs à l'article 10		
8.3.1	Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 10. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 10 et article 20.4.a) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine : réglementation relative à la composition des produits et à la communication d'informations sur les produits		
Réglementation de la composition des inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine et des informations à communiquer sur ces produits		

Numéro de question	Question	Instructions
9.1.1	<p>Exigez-vous que les émissions des inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine soient analysées et mesurées ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, pas sur le marché légal national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inhalateur électronique de nicotine 2. Inhalateur ne contenant pas de nicotine 	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
9.1.2	<p>Exigez-vous que la composition des inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine soit analysée et mesurée ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, pas sur le marché légal national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inhalateur électronique de nicotine 2. Inhalateur ne contenant pas de nicotine 	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
9.1.3	<p>Exigez-vous des fabricants ou des importateurs d'inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations sur les émissions de leurs produits ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, pas sur le marché légal national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inhalateur électronique de nicotine 2. Inhalateur ne contenant pas de nicotine 	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
9.1.4	<p>Exigez-vous des fabricants ou des importateurs d'inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations sur la composition de leurs produits ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, pas sur le marché légal national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inhalateur électronique de nicotine 2. Inhalateur ne contenant pas de nicotine 	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
<p>Lois et règlements relatifs à la composition et aux émissions des inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine et aux informations à communiquer sur ces produits</p>		
9.2.1	<p>Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs aux inhalateurs électroniques contenant</p>	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>ou non de la nicotine, aux émissions et aux informations à communiquer.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>FCTC/COP7(9)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Article 11 : Conditionnement et étiquetage des produits du tabac		
Progrès de la mise en œuvre		
10.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 11 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	<p>Référence : article 11</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : exiger que le conditionnement et l'étiquetage ne contribuent pas à la promotion d'un produit par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant à ses caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions ; exiger des mises en garde sanitaires sous la forme d'une photographie ou d'une autre image graphique, etc.</p>
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 11 :	
10.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 11 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	Référence : article 11
10.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 11 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 11</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Lois et règlements relatifs à l'article 11		
10.2.1	<p>Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 11.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p>	<p>Référence : article 11 et article 20.4.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	URL :	dossier compressé
Article 12 : Éducation, communication, formation et sensibilisation du public		
Progrès de la mise en œuvre		
11.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 12 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 12</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : mettre en place une infrastructure qui facilite l'éducation, la communication et la formation et/ou un plan d'action pour de telles activités dans le cadre de votre programme global de lutte antitabac ; mettre en place un site Web sur l'éducation, la communication et la formation ; suivre et évaluer régulièrement les programmes d'éducation, de communication et de formation, etc..</p>
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 12 :	
11.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 12 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 12</p> <p>Veillez noter que dans les questions suivantes, il vous sera demandé de donner des détails sur toutes campagnes médiatiques antitabac et interventions comportementales mises en œuvre au cours des deux dernières années.</p>
11.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 12 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 12</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Campagnes antitabac dans les médias		
11.2.1	Au cours des deux dernières années, y a-t-il eu une campagne médiatique antitabac dans votre pays, au niveau national ou infranational ?	Référence : article 12.a) et article 12.b)

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusée à la télévision 2. Diffusée à la radio 3. Affichée sur des panneaux d'affichage, dans les transports en commun ou par d'autres moyens de publicité extérieure 4. Publiée dans la presse (par exemple journaux) 5. Postée sur les médias sociaux 6. Publiée sur un site Web 7. Autres annonces sur Internet 8. Autres (préciser) 	
	<p>Si l'une des campagnes ci-dessus a été diffusée au cours des deux dernières années :</p>	
11.2.2	<p>Veillez indiquer le nom de l'une de vos <u>meilleures</u> campagnes médiatiques antitabac au cours des deux dernières années. Indiquez les sites Web ou d'autres détails et téléchargez le matériel de campagne utilisé, le cas échéant.</p> <p><i>Nom de la campagne : réponse en texte libre</i></p> <p><i>Dates de la campagne : de... à...</i></p> <p><i>Détails de la campagne : réponse en texte libre</i></p> <p>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</p> <p>URL :</p> <p>Note : autoriser la saisie pour plusieurs campagnes si nécessaire.</p>	<p>Référence : articles 12.a) et 12.b)</p> <p>Par « meilleur », on entend le plus réussi ou à l'impact le plus prononcé.</p> <p>Note : Autoriser la saisie pour plusieurs campagnes si nécessaire.</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
11.2.3	<p>Les campagnes médiatiques antitabac diffusées dans votre pays au cours des deux dernières années, au niveau national ou infranational, ont-elles abordé les thèmes ci-dessous ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Risques pour la santé liés à la consommation de tabac 2. Risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée du tabac 3. Risques pour la santé liés à la consommation de tabac 4. Avantages du sevrage tabagique 	<p>Référence : articles 12.a), 12.b), 12.c) et 2.f)</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	5. Informations sur l'aide au sevrage tabagique (par exemple service d'aide par téléphone) 6. Un mois ou une journée nationale du sevrage tabagique 7. Campagne ou concours de sevrage tabagique « Arrêter le tabac, c'est gagner » 8. Efforts déployés par l'industrie du tabac pour entraver les politiques de lutte antitabac 9. Conséquences néfastes pour l'environnement de la culture, de la production et/ou de la consommation de tabac 10. Conséquences néfastes pour l'économie de la culture, de la production et/ou de la consommation de tabac 11. Génération sans tabac 12. Autres (préciser)	
11.2.4	Les campagnes médiatiques nationales ou infranationales pour la lutte antitabac qui ont été diffusées dans votre pays au cours des deux dernières années étaient-elles : Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, ne sais pas 1. adaptées de campagnes élaborées dans d'autres pays ? 2. guidées par la recherche ? 3. soumises à des essais préalables ? 4. soumises à un suivi ? Par exemple, pour en mesurer la portée et la sensibilisation ? 5. soumises à une évaluation ? Par exemple, pour en mesurer l'impact sur les croyances, les intentions et le comportement ?	Référence : article 12
	Si des recherches, des essais préalables, du suivi et de l'évaluation sont effectués :	
	11.2.5 Veillez décrire brièvement le processus utilisé en vue de l'adaptation, des recherches, des essais préalables, du suivi et de l'évaluation de la meilleure campagne médiatique antitabac que vous avez menée au cours des deux dernières années : <i>[Réponse en texte libre]</i> <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 12 Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Interventions et programmes de formation destinés à la sensibilisation		

Numéro de question	Question	Instructions
11.3.1	<p>Au cours des deux dernières années, y a-t-il eu l'une ou l'autre des interventions comportementales suivantes au niveau national ou infranational ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention visant à modifier les comportements en faveur du sevrage tabagique (par exemple incitations à arrêter de fumer) 2. Intervention visant à modifier les comportements en faveur du sevrage tabagique au sein d'une population particulière 3. Intervention visant à modifier les comportements afin de réduire l'exposition des non-fumeurs (par exemple les enfants) à la fumée du tabac 4. Autres (préciser) 	Référence : article 12
	<p>11.3.2</p> <p>Veillez décrire brièvement l'intervention comportementale que vous avez menée au niveau national ou infranational au cours des deux dernières années :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 12</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
11.3.3	<p>Au cours des deux dernières années, les groupes suivants ont-ils bénéficié de formations ou de programmes spécialisés de sensibilisation à la lutte antitabac ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Médecins 2. Autres agents de santé 3. Agents communautaires 4. Travailleurs sociaux 5. Professionnels des médias 6. Éducateurs 7. Décideurs 8. Administrateurs et responsables des finances, des douanes et de la justice 9. Autres (préciser) 	<p>Référence : article 12.d)</p> <p>Note : Sont exclues les formations au sevrage tabagique et les formations reçues dans le cadre de programmes de préqualification, par exemple les formations en soins infirmiers.</p>
Initiatives de l'industrie du tabac pour les jeunes, l'éducation ou autres		

Numéro de question	Question	Instructions
11.4.1.1	<p>Avez-vous connaissance d’initiatives en faveur des jeunes, des activités d’éducation du public ou d’autres initiatives organisées ou promues par l’industrie du tabac dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l’application de cet article (recommandation 3.2)
	Si vous avez connaissance d’initiatives en faveur des jeunes, des activités d’éducation du public ou d’autres initiatives organisées ou promues par l’industrie du tabac dans votre pays :	
11.4.1.2	<p>Avez-vous fait des efforts pour contrer ces initiatives de l’industrie du tabac dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui, au moyen d’instruments juridiques 2. Oui, par la communication (par exemple, dans un communiqué de presse) 3. Oui, autres (veuillez préciser) 4. Non</p>	Référence : article 5.3 et directives pour l’application de cet article (recommandation 3.2)
Article 13 : Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage		
Progrès de la mise en œuvre		
12.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l’application de l’article 13 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 13</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n’ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : interdire totalement la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac, y compris la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières ; appliquer des dispositions relatives à la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac ; faire participer la société civile aux mesures de surveillance et d’exécution, etc..</p>
	S’il y a eu des changements importants dans l’application de l’article 13 :	
12.1.1.2	Veuillez décrire brièvement tout changement important dans l’application de l’article 13 depuis la présentation de votre précédent rapport :	Référence : article 13

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>[Réponse en texte libre]</i>	
12.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 13 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 13</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Principe(s) constitutionnel(s) excluant une interdiction globale		
12.2.1.1	<p>La Constitution ou des principes constitutionnels empêchent-ils d'instaurer une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : articles 13.2, 13.3 et article 21.1.e)
Si l'interdiction émane de la Constitution :		
12.2.1.2	<p>Y a-t-il des restrictions à <u>TOUTE</u> publicité en faveur du tabac, <u>TOUTE</u> promotion et <u>TOUT</u> parrainage ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 13.3 et article 21.1.e)
12.2.2	<p>Si tout ou partie de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage sont interdits en raison de la Constitution, veuillez télécharger une copie de la Constitution/des documents. Lorsque les documents sont volumineux, veuillez télécharger uniquement les sections applicables de la Constitution/des documents relatifs à l'interdiction.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	Référence : articles 13.2, 13.3 et article 21.1.e)
Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage transfrontières		
12.3.1	<p>La publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage sont-ils interdits ?</p> <p>Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <p>1. Publicité, promotion et parrainage entrants (arrivant sur votre territoire) 2. Publicité, promotion et parrainage sortants (exportés à partir de votre territoire)</p>	Référence : articles 13.2, 13.3 et article 21.1.e)
Lois et règlements relatifs à l'article 13		

Numéro de question	Question	Instructions
12.4.1	<p>Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 13.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 13 et article 20.4.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Article 14 : Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique		
Progrès de la mise en œuvre		
13.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 14 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	<p>Référence : article 14</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : réaliser une analyse de la situation nationale en matière de sevrage tabagique et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac ; tenir à jour un système d'information sur les services de sevrage tabagique disponibles ; élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de sevrage tabagique ; rendre obligatoire la mention du tabagisme dans les dossiers médicaux ; intégrer la fourniture de conseils succincts dans les structures de votre système de soins de santé ; adopter des approches novatrices de promotion du sevrage tabagique ; suivre et évaluer les stratégies et programmes de sevrage tabagique et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac, etc..</p>
S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 14 :		
13.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 14 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 14</p>
13.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 14 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p>	<p>Référence : article 14</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	[Réponse en texte libre]	pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Service d'aide par téléphone		
13.2.1.1	Existe-t-il un service téléphonique d'aide au sevrage tabagique dans votre pays ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur les services d'aide par téléphone)
	S'il existe un service téléphonique d'aide au sevrage tabagique :	
13.2.2	Le service d'aide par téléphone présente-t-il les caractéristiques ci-dessous ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Couverture nationale 2. Appel gratuit ou sans frais 3. Les appelants parlent à une personne en chair et en os 4. Ligne proactive d'aide au sevrage tabagique, qui passe des appels planifiés aux personnes qui consomment du tabac	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur les services d'aide par téléphone)
Nouvelles approches de l'aide comportementale		
13.3.1	L'une des nouvelles approches ci-dessous est-elle utilisée dans votre pays pour apporter une aide comportemental au sevrage tabagique ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Aide comportementale sur Internet 2. Aide comportementale par messages sur téléphone mobile (SMS ou « textos ») 3. Applications pour smartphone 4. Aide comportementale basée sur l'intelligence artificielle (IA) 5. Autres (préciser)	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur les approches novatrices) Note : « aide comportementale » : soutien autre que médicamenteux visant à aider les personnes à renoncer au tabac. Cela peut recouvrir toutes les formes d'aide au sevrage se fondant sur la transmission de connaissances concernant le tabagisme et le sevrage, la fourniture d'un appui et l'enseignement de techniques et de stratégies pour changer de comportement.
Mesures visant à mettre en place une infrastructure de base pour le sevrage tabagique		
13.4.1	Dans quelle mesure, le cas échéant, la formation sur le sevrage tabagique est-elle incluse dans les programmes de chacune des écoles de formation des professionnels de la santé suivantes : Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : toutes les écoles ou la majorité d'entre elles, la plupart des écoles, certaines écoles, aucune école 1. Médecine	Article 14.2.c) et directives pour l'application de cet article (sur la formation des agents de santé)

Numéro de question	Question	Instructions
	2. Dentaire 3. Soins infirmiers 4. Pharmacie 5. Autres (préciser)	
13.4.2.1	Est-il obligatoire de mentionner le tabagisme dans tous les dossiers médicaux ? 1. Tous les dossiers médicaux 2. Certains dossiers médicaux 3. Aucun	Référence : article 14.2.a) et directives pour l'application de cet article (sur l'intégration de la fourniture de conseils succincts dans les systèmes de soins de santé)
13.4.2.2	Des conseils succincts pour arrêter de fumer sont-ils prodigués dans les centres de santé ou autres établissements de soins primaires ? 1. Oui, dans la plupart 2. Oui, dans certains 3. Dans aucun	Référence : article 14.2.a) et directives pour l'application de cet article (sur l'intégration de la fourniture de conseils succincts dans les systèmes de soins de santé) Note : « Conseils succincts » : conseils ne durant généralement pas plus de quelques minutes prodigués à tous les consommateurs de tabac, généralement au cours d'une consultation de routine ou d'un entretien en tête à tête pour les inciter à renoncer au tabac.
13.4.3	L'aide au sevrage tabagique est-elle proposée dans les lieux suivants dans votre pays ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, dans la plupart ; oui, dans certains ; dans aucun 1. Centres de santé ou autres établissements de soins primaires 2. Hôpitaux 3. Communauté 4. Cabinets d'autres professionnels de la santé	Référence : article 14.2.b) et directives pour l'application de cet article (sur l'aide au sevrage tabagique)
	Si l'aide au sevrage tabagique est proposée dans les lieux ci-dessus (réponse pour chaque lieu où elle est proposée) :	
13.4.4	L'aide au sevrage tabagique proposée dans les lieux suivants est-elle couverte par l'assurance maladie nationale/fédérale ou le service national de santé de votre pays ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : Intégralement, partiellement, non 1. Centres de santé ou autres établissements de soins primaires	Référence : article 14.2.b) et directives pour l'application de cet article (sur l'aide au sevrage tabagique)

Numéro de question	Question	Instructions
	2. Hôpitaux 3. Communauté 4. Cabinets d'autres professionnels de la santé	
Traitement de la dépendance à l'égard du tabac		
13.5.1	Les produits pharmaceutiques suivants, destinés au traitement de la dépendance à l'égard du tabac, peuvent-ils être achetés légalement dans votre pays ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Traitement de substitution nicotinique (par exemple timbre, gomme, pastille, vaporisateur ou inhalateur) 2. Bupropion 3. Varénicline 4. Cytisine 5. Autres (préciser)	Référence : article 14.2.d)
	Si un traitement de substitution nicotinique (par exemple timbre, gomme, pastille, vaporisateur ou inhalateur) est légalement disponible :	
13.5.2	Où et comment peut-on acheter légalement un traitement de substitution nicotinique (par exemple timbre, gomme, pastille, vaporisateur ou inhalateur) ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Pharmacie avec ordonnance 2. Pharmacie sans ordonnance 3. Magasin général ou boutique (par exemple, supermarché, épicerie de quartier) 4. Internet 5. Autres	Référence : article 14.2.d)
13.5.2.6	L'assurance maladie nationale/fédérale ou le service national de santé prend-il en charge le coût du traitement de substitution nicotinique (par exemple timbre, gomme, pastille, vaporisateur ou inhalateur) ? 1. Intégralement 2. Partiellement	Référence : article 14.2.d)

Numéro de question	Question	Instructions
	3. Non	
	Si le bupropion est légalement disponible :	
13.5.3	Où et comment le bupropion peut-il être acheté légalement ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Pharmacie avec ordonnance 2. Pharmacie sans ordonnance 3. Magasin général ou boutique (par exemple supermarché, épicerie de quartier) 4. Internet 5. Autres	Référence : article 14.2.d)
13.5.3.6	L'assurance maladie nationale/fédérale ou le service national de santé prend-il en charge le coût du bupropion ? 1. Intégralement 2. Partiellement 3. Pas couvert	Référence : article 14.2.d)
	Si la varénicline est légalement disponible :	
13.5.4	Où et comment peut-on se procurer légalement de la varénicline ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Pharmacie avec ordonnance 2. Pharmacie sans ordonnance 3. Magasin général ou boutique (par exemple supermarché, épicerie de quartier) 4. Internet 5. Autres	Référence : article 14.2.d)
13.5.4.6	L'assurance maladie nationale/fédérale ou le service national de santé prend-il en charge le coût de la varénicline ? 1. Intégralement 2. Partiellement	Référence : article 14.2.d)

Numéro de question	Question	Instructions
	3. Pas couvert	
	Si la cytisine est légalement disponible :	
13.5.5	Où et comment peut-on se procurer légalement de la cytisine ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Pharmacie avec ordonnance 2. Pharmacie sans ordonnance 3. Magasin général ou boutique (par exemple supermarché, épicerie de quartier) 4. Internet 5. Autres	Référence : article 14.2.d)
13.5.5.6	L'assurance maladie nationale/fédérale ou le service national de santé prend-il en charge le coût de la cytisine ? 1. Intégralement 2. Partiellement 3. Pas couvert	Référence : article 14.2.d)
13.5.6	Les médicaments suivants pour le sevrage tabagique figurent-ils sur la liste des médicaments essentiels dans votre pays ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Traitement de substitution nicotinique (par exemple timbre, gomme, pastille, vaporisateur ou inhalateur) 2. Bupropion 3. Varénicline 4. Cytisine 5. Autres (préciser)	Référence : article 14.2.d)
Établissement des composantes du système		
13.6.1.1	Votre pays a-t-il élaboré et diffusé des lignes directrices pour le traitement clinique du sevrage tabagique ? 1. Oui	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur l'élaboration de lignes directrices thérapeutiques nationales)

Numéro de question	Question	Instructions
	2. Non	Note : les directives thérapeutiques sont des indications formulées de manière systématique pour aider les administrateurs de services, les praticiens et les patients à prendre des décisions concernant le traitement approprié de la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique. Elles s'adressent principalement aux responsables de l'élaboration, de la gestion et de la fourniture d'une aide au sevrage tabagique.
S'il existe des lignes directrices pour le traitement clinique du sevrage tabagique :		
13.6.2	Veillez télécharger une copie des lignes directrices pour le traitement clinique du sevrage tabagique. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> URL :	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur l'élaboration de lignes directrices thérapeutiques nationales) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
13.6.3	Votre pays a-t-il élaboré et diffusé une stratégie nationale en matière de sevrage tabagique ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de sevrage) Note : des stratégies nationales en matière de sevrage pour promouvoir le sevrage tabagique et fournir un traitement de la dépendance à l'égard du tabac, s'adressant principalement aux responsables du financement et de la mise en œuvre des politiques et programmes.
Si une stratégie nationale de sevrage tabagique a été adoptée :		
13.6.4	Veillez télécharger une copie de la stratégie nationale de sevrage tabagique. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> URL :	Référence : article 14.1 et directives pour l'application de cet article (sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de sevrage)
13.6.5.1	Votre stratégie nationale en matière de sevrage prévoit-elle l'arrêt de l'utilisation des inhalateurs électroniques de nicotine ? 1. Oui 2. Non	Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)

Numéro de question	Question	Instructions
Article 15 : Commerce illicite des produits du tabac ; article 6.2.b) ;		
Progrès de la mise en œuvre		
14.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 15 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 15</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : faire en sorte que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieur de ces produits comportent une marque ; suivre le commerce transfrontières de produits du tabac et collecter des données à ce sujet ; promulguer des mesures législatives, assorties des sanctions et des recours appropriés, contre le commerce illicite ; prendre des mesures appropriées pour assurer la destruction de tout le matériel de fabrication et des cigarettes et autres produits du tabac de contrefaçon et de contrebande confisqués, au moyen de méthodes respectueuses de l'environnement, etc..</p>
S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 15 :		
14.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 15 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	Référence : article 15
14.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 15 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 15</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Marquage des unités de conditionnement des produits du tabac		
14.2.1.1	<p>L'apposition de marques est-elle obligatoire sur les unités de conditionnement des produits du tabac, y compris le conditionnement extérieur ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 15.2</p> <p>Le terme « marques » désigne les timbres fiscaux, les marques fiscales, les bandes ou tout autre type de marque.</p>

Numéro de question	Question	Instructions
		Cette question est conforme à l'Instrument de notification du Protocole en ce qu'il a trait à l'article 8 (Suivi et traçabilité) du Protocole.
	Si l'apposition de marques est obligatoire sur les unités de conditionnement des produits du tabac :	
14.2.2	<p>À quoi servent les marques qui doivent obligatoirement être apposées sur les unités de conditionnement des produits du tabac, y compris le conditionnement extérieur :</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre de déterminer l'origine des produits ? 2. Permettre de déterminer si le produit est légalement en vente sur le marché intérieur ? 3. Pour les unités vendues sur le marché intérieur, comporter l'indication « Vente autorisée uniquement en ... » ou toute autre marque appropriée indiquant la destination finale du produit ? 4. Comporter des marques propres à chaque unité de conditionnement de produits du tabac (par exemple, paquet, cartouche, caisse ou palette) afin de permettre la traçabilité et le suivi du cheminement du produit du tabac tout au long de la chaîne d'approvisionnement ? 5. Permettre de déterminer le point de détournement et surveiller le cheminement du produit ? 	<p>Référence : article 15.2</p> <p>Le terme « marques » désigne les timbres fiscaux, les marques fiscales, les bandes ou tout autre type de marque.</p>
14.2.3	<p>Les marques apposées sur chaque unité de conditionnement de produits du tabac doivent être :</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lisibles ? 2. Rédigées dans la/les langue(s) principale(s) du pays ? 	Référence : article 15.3
Collecte et échange d'informations sur le commerce transfrontière		
14.3.1.1	<p>Les services douaniers, fiscaux et autres sont-ils tenus de collecter des données sur le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite, et d'en assurer le suivi ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	Référence : article 15.4.a)
14.3.1.2	<p>Les autorités douanières, fiscales et autres se coordonnent-elles et échangent-elles des données concernant le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite, avec les autorités d'autres pays ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 	Référence : article 15.4.a)

Numéro de question	Question	Instructions
	2. Non	
Législation visant à établir un acte illicite		
14.4.1.1	Disposez-vous d'une législation établissant que des comportements tels que le non-paiement des taxes, la contrebande et l'apposition de fausses marques sur les produits du tabac sont contraires à la loi ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 15.4.a)
Destruction ou élimination		
14.5.1.1	Dans votre pays, tout le tabac, tous les produits du tabac et tout le matériel de fabrication confisqués sont-ils détruits ou éliminés ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 15.4.c)
Si les produits sont détruits/éliminés :		
14.5.1.2	Dans votre pays, tout le tabac, tous les produits du tabac et tout le matériel de fabrication confisqués sont-ils détruits ou éliminés en utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 15.4.c)
Contrôle du stockage et de la distribution		
14.6.1.1	Existe-t-il des mesures pour surveiller, vérifier et contrôler l'entreposage et la distribution des produits du tabac gardés ou circulant en franchise de droits ou de taxes ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 15.4.d)
Confiscation des recettes provenant du commerce illicite		
14.7.1.1	Existe-t-il des mesures pour permettre aux autorités de confisquer les produits dérivés du commerce illicite des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 15.4.e)
Coopération et échange d'informations entre autorités nationales		

Numéro de question	Question	Instructions
14.8.1.1	<p>Les autorités nationales compétentes coopèrent-elles et échangent-elles des informations pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 15.6
14.8.1.2	<p>Les autorités nationales compétentes coopèrent-elles avec les autres Parties à la Convention-cadre de l'OMS et les organisations intergouvernementales régionales et internationales compétentes pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 15.6
Système de licences		
14.9.1	<p>Les activités suivantes sont-elles soumises à un système d'homologation ou d'approbation équivalent ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <p>1. Fabrication de produits du tabac 2. Importation de produits du tabac 3. Exportation de produits du tabac 4. Vente au détail de produits du tabac 5. Commerce de gros, négoce, entreposage et distribution de produits du tabac 6. Culture du tabac, sauf dans le cas des cultivateurs, agriculteurs et producteurs traditionnels travaillant à petite échelle 7. Transport de quantités commerciales de produits du tabac</p>	Référence : article 15.7
Ventes en franchise de droits		
14.10.1.1	<p>La vente de produits du tabac en franchise de droit aux voyageurs internationaux est-elle autorisée dans les magasins de votre pays ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 6.2.b)
Pourcentage estimé de produits illicites sur le marché		

Numéro de question	Question	Instructions
14.11.1.1	<p>Disposez-vous d'informations (provenant de sources non affiliées à l'industrie du tabac) sur le pourcentage estimé de produits du tabac illicites sur le marché national du tabac ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 15.4.a)
Si vous disposez d'informations sur le pourcentage de produits du tabac illicites sur le marché :		
14.11.2	<p>Quel pourcentage du marché national du tabac les produits du tabac illicites constituent-ils pour l'année disponible la plus récente ?</p> <p><i>Nombre : (%)</i> <i>Année : menu déroulant</i> <i>Sources : réponse en texte libre</i> <i>Téléchargements de fichiers : rapport source si disponible</i> <i>URL :</i></p> <p>Note : autoriser des lignes d'entrée multiples pour plusieurs années et sources.</p>	<p>Référence : article 15.4.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
14.11.3.1	<p>Disposez-vous d'informations (provenant de sources non affiliées à des intérêts commerciaux et autres liés aux inhalateurs électroniques, y compris l'industrie du tabac et les entités affiliées) sur le pourcentage estimé d'inhalateurs électroniques illicites sur le marché national ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Sans objet, les inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine ne sont pas sur le marché légal national</p>	Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)
Si vous disposez d'informations sur le marché illicite des inhalateurs électroniques :		
14.11.4	<p>Quel pourcentage du marché national des inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine les inhalateurs illicites constituent-ils pour l'année disponible la plus récente ?</p> <p><i>Nombre : (%)</i> <i>Année : menu déroulant</i> <i>Sources : réponse en texte libre</i> <i>Téléchargements de fichiers : rapport source si disponible</i> <i>URL :</i></p>	<p>Référence : décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	Note : autoriser des lignes d'entrée multiples pour plusieurs années et sources.	
Données sur les saisies de produits du tabac ou à base de nicotine		
14.12.1.1	Êtes-vous Partie au Protocole ? 1. Oui 2. Non	
	Si NON à être Partie au Protocole :	
14.12.2	Disposez-vous de données agrégées sur les saisies de produits du tabac et de produits à base de nicotine au cours des deux dernières années ? <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de saisies (par exemple unités, kilogrammes) • Valeur des saisies • Montant des taxes non payées Les données qui précèdent seront recueillies pour les catégories de produits ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Tabac brut ou non fabriqué (feuilles de tabac) • Cigarettes et autres produits du tabac à fumer • Produits du tabac sans fumée • Matériel de fabrication • Inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine • Autres (par exemple dispositifs, autres nouveaux produits du tabac et produits à base de nicotine, e-liquides) <i>Note</i> : à recueillir dans un tableau de saisie de données.	Référence : article 15.4.a) ; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)
Lois et règlements relatifs à l'article 15		
14.13.1	Veuillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 15. <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 14 et article 20.4.a) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé

Numéro de question	Question	Instructions
Article 16 : Vente aux mineurs et par les mineurs		
Progrès de la mise en œuvre		
15.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 16 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 16</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : interdire la vente de produits du tabac aux personnes qui n'ont pas atteint l'âge prévu en droit interne ou fixé par la législation nationale, ou l'âge de dix-huit ans ; exiger que les vendeurs de produits du tabac affichent dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ; interdire la vente de produits du tabac en les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins ; interdire la fabrication et la vente de confiseries, en-cas, jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs ; s'assurer que les distributeurs automatiques de tabac ne sont pas accessibles aux mineurs ; interdire la distribution gratuite de produits du tabac ; interdire la vente de cigarettes à la pièce ou par petits paquets.</p>
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 16 :	
15.1.1.2	<p>Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 16 depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	Référence : article 16
15.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 16 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	'Subnational jurisdiction' may be any jurisdictional area below the national level, which has the power to enact and implement law.
Vente de produits du tabac aux mineurs		
15.2.1.1	La vente de produits du tabac aux mineurs est-elle interdite dans votre pays ?	Référence : Article 16.1

Numéro de question	Question	Instructions
	1. Oui 2. Non	
	Si la vente de tabac aux mineurs est interdite :	
15.2.1.2	Quel est l'âge minimum auquel une personne peut acheter des produits du tabac ? <i>Âge légal : [menu déroulant, pas d'âge légal, 0-99].</i>	Référence : Article 16.1
15.2.1.3	Tous les vendeurs de produits du tabac doivent-ils afficher visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'âge légal pour l'achat de produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : Article 16.1.a)
15.2.1.4	En cas de doute, chaque vendeur de produits du tabac est-il tenu de demander à l'acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal pour acheter des produits du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : Article 16.1.a)
15.2.1.5	La vente de produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles est-elle interdite, par exemple sur les étagères des magasins ? 1. Oui 2. Non	Référence : Article 16.1.b)
15.2.2	Interdisez-vous la vente et/ou la fabrication d'imitations de produits du tabac attrayants pour les mineurs ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : Vente (oui, non) ; Fabrication (oui, non) 1 Confiseries 2 En-cas 3 Jouets 4 Tout autre objet	Référence : article 16.1.c) Cette question se rapporte aux imitations de produits du tabac, c'est-à-dire des objets qui ressemblent à un produit du tabac.

Numéro de question	Question	Instructions															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Imitation de produits du tabac</th> <th>Fabrication</th> <th>Vé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Confiseries</td> <td>Oui/Non</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>En-cas</td> <td>Oui/Non</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>Jouets</td> <td>Oui/Non</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>Tout autre objet</td> <td>Oui/Non</td> <td>Oui/Non</td> </tr> </tbody> </table>	Imitation de produits du tabac	Fabrication	Vé	Confiseries	Oui/Non	Oui/Non	En-cas	Oui/Non	Oui/Non	Jouets	Oui/Non	Oui/Non	Tout autre objet	Oui/Non	Oui/Non	
Imitation de produits du tabac	Fabrication	Vé															
Confiseries	Oui/Non	Oui/Non															
En-cas	Oui/Non	Oui/Non															
Jouets	Oui/Non	Oui/Non															
Tout autre objet	Oui/Non	Oui/Non															
15.2.3.1	<p>La vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques est-elle interdite ?</p> <p>1 Oui, totalement</p> <p>2 Oui, avec des exemptions</p> <p>3 Non</p>	Référence : Articles 16.1.d) et 16.5 Les exemptions peuvent inclure des lieux tels que les casinos ou les bars.															
	Si la vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques n'est pas totalement interdite :																
15.2.4	<p>Vous assurez-vous que les distributeurs automatiques de produits de tabac :</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <p>1. ne sont pas accessibles aux mineurs ?</p> <p>2. ne font pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs ?</p>	Référence : article 16.1.d)															
Distribution gratuite de produits du tabac																	
15.3.1	<p>La distribution gratuite de produits du tabac aux groupes suivants est-elle interdite ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, sans objet</p> <p>1. Mineurs</p> <p>2. Personnes n'ayant pas l'âge légal pour acheter du tabac</p> <p>3. Personnes ayant atteint l'âge légal pour acheter du tabac</p>	Référence : article 16.2															
Vente de cigarettes à l'unité ou en petits paquets																	
15.4.1.1	La vente de cigarettes à l'unité est-elle interdite ?	Référence : article 16.3															

Numéro de question	Question	Instructions
	1. Oui 2. Non	
15.4.1.2	Quel est le nombre minimum de cigarettes autorisées à être vendues dans un paquet ? Saisir le nombre : (pas de minimum, 0-99)	Référence : article 16.3
Sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs		
15.5.1	Existe-t-il des sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs afin de garantir le respect des obligations découlant des articles 16.1 à 16.5 de la Convention-cadre de l'OMS ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, sans objet 1. Exiger que tous les vendeurs de produits du tabac affichent visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs 2. Exiger qu'en cas de doute, tous les vendeurs de produits du tabac demandent à chaque acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal 3. Interdire la vente de produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins 4. Interdire la fabrication de confiseries, d'en-cas, de jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs 5. Interdire la vente de confiseries, d'en-cas, de jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs 6. S'assurer que les distributeurs automatiques de produits du tabac de votre juridiction ne sont pas accessibles aux mineurs 7. Veiller à ce que les distributeurs automatiques de produits du tabac ne fassent pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs 8. Interdire la distribution gratuite de produits du tabac au public et surtout aux mineurs, ou encourager cette interdiction 9. Interdire la vente de cigarettes à l'unité 10. Interdire la vente de cigarettes par petits paquets, qui facilite l'accès de ces produits aux mineurs 11. Interdire totalement les distributeurs automatiques de produits du tabac	Référence : article 16.6
Vente de produits du tabac par les mineurs		

Numéro de question	Question	Instructions
15.6.1.1	<p>La vente de produits du tabac par des mineurs est-elle interdite ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	Référence : article 16.7
Lois et règlements relatifs à l'article 16		
15.7.1	<p>Veillez télécharger une copie des lois et règlements relatifs à l'article 16.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 16 et article 20.4.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Article 17 : Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables		
Progrès de la mise en œuvre		
16.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 17 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>	<p>Référence : article 17</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p> <p>Exemples : élaborer des stratégies de diversification qui comprennent des débouchés agricoles et non agricoles pour les producteurs de tabac ; promouvoir la recherche sur tous les éléments liés à la culture du tabac ; mettre au point des programmes d'éducation et de formation pour les travailleurs et les cultivateurs ; recenser et réglementer les stratégies de l'industrie du tabac qui favorisent la culture du tabac et la fabrication de produits du tabac ; intégrer les cultures/moyens de subsistance de remplacement dans les programmes gouvernementaux de développement rural ; créer des centres d'information et de soutien pour promouvoir les moyens de subsistance de remplacement ; mettre en place la protection sanitaire, sociale et environnementale dans les régions de culture du tabac, etc..</p>
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 17 :	
16.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 17 depuis la	Référence : article 17

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	
16.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 17 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 17</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Activités dans la chaîne d'approvisionnement en tabac		
16.2.1	<p>Les activités suivantes sont-elles menées dans votre pays ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Culture du tabac 2. Transformation du tabac 3. Fabrication des produits du tabac 4. Fabrication à petite échelle ou à domicile de produits du tabac (par exemple, bidis, tabac roulé à la main, etc.) 	Référence : article 17
Si le tabac est cultivé dans le pays :		
16.2.2.1	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays pour promouvoir des alternatives économiquement viables et durables à la culture du tabac ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	Référence : article 17
Si des programmes ou des mesures sont mis en œuvre dans votre pays pour promouvoir des alternatives économiquement viables et durables à la culture du tabac :		
16.2.3	<p>Quel(s) type(s) de mécanisme(s) de soutien à des activités de remplacement à la culture du tabac a(ont) été mis en œuvre ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Crédit rural 2. Achat de nourriture pour les programmes de sécurité alimentaire 3. Prix garantis pour l'agriculture familiale 	<p>Référence : article 17 et Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS (recommandation 4.7)</p> <p>Note : voir section 4.7 des options politiques et recommandations, articles 17 et 18.</p> <p>Les « moyens de subsistance » désignent le processus par lequel les familles rurales se constituent un portefeuille</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	4. Assistance technique et vulgarisation rurale 5. Réforme agraire et crédit 6. Organisation économique et sociale 7. Infrastructure et services 8. Assurance récolte et revenus 9. Coopératives 10. Activités de promotion 11. Autres mécanismes de soutien à des activités de remplacement (veuillez préciser)	diversifié d'activités et de capacités de soutien social afin de survivre et d'améliorer leurs conditions de vie.
16.2.4	Veillez fournir ou télécharger toutes les informations dont vous disposez sur les mécanismes de soutien à des activités de remplacement qui ont été mis en œuvre (par exemple types d'initiatives, brève description des initiatives, nombre de personnes concernées). <i>[Réponse en texte libre]</i> <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 17 Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
16.2.5.1	Les cultivateurs de tabac bénéficient-ils de subventions gouvernementales (ou de fonds publics) qui soutiennent la culture du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 17
Si la culture du tabac, la transformation du tabac, la fabrication de produits du tabac ou la fabrication à petite échelle ou à domicile de produits du tabac sont pratiquées dans le pays :		
16.2.6.1	Des programmes ou des mesures ont-ils été mis en œuvre dans votre pays pour promouvoir des alternatives économiquement viables et durables pour les travailleurs du secteur du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 17 Note : « travailleur du secteur du tabac : personne qui travaille dans une exploitation de tabac, dans la transformation du tabac ou dans la fabrication de produits du tabac ou de bidis dans le cadre d'un arrangement contractuel fondé sur la législation du travail du pays dans lequel elle est employée ou en dehors d'un tel arrangement. »
Alternatives pour les vendeurs de tabac		

Numéro de question	Question	Instructions
16.3.1.1	Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays pour promouvoir des alternatives économiquement viables et durables pour les vendeurs du secteur à titre individuel ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 17
Article 18 : Protection de l'environnement et de la santé des personnes		
Progrès de la mise en œuvre		
17.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 18 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 18 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte de la protection de l'environnement et/ou de la santé des personnes en relation avec l'environnement dans la culture du tabac, la fabrication du tabac et/ou la consommation de tabac ; réaliser des études ou une collecte de données sur les dommages sanitaires/environnementaux liés à la culture et à la fabrication de produits du tabac ; mettre en œuvre des initiatives visant à surveiller la déforestation ainsi que la pollution des eaux et des sols par les pesticides dans les régions de culture du tabac, etc..
S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 18 :		
	17.1.1.2 Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 18 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 18
	17.1.1.3 Si des changements importants dans l'application de l'article 18 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 18 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.

Numéro de question	Question	Instructions
Protection de l'environnement et de la santé des personnes pour ce qui est de la culture du tabac		
	Si le tabac est cultivé et/ou transformé dans le pays :	
17.2.1.1	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays qui tiennent compte de la protection de l'environnement dans la culture du tabac (par exemple des mesures visant à lutter contre la dégradation des sols due à l'utilisation de pesticides) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 18
17.2.1.2	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays qui tiennent compte de la protection de la santé des personnes en relation avec l'environnement dans la culture du tabac (par exemple des mesures visant à lutter contre la maladie du tabac vert) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 18</p> <p>La « maladie du tabac vert » est un empoisonnement à la nicotine qui résulte de l'absorption transdermique de nicotine au contact avec des plants de tabac lors de la culture et de la récolte. La nicotine est un alcaloïde hydrosoluble et liposoluble qui se dissout dans toute eau présente sur les feuilles des plants de tabac vert. (Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</p>
Protection de l'environnement et de la santé des personnes pour ce qui est de la fabrication de produits du tabac		
	Si des activités de fabrication de tabac et/ou de fabrication de produits du tabac à petite échelle ou à domicile ont lieu dans le pays :	
17.3.1.1	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays qui tiennent compte de la protection de l'environnement dans la fabrication de produits du tabac (par exemple des mesures visant à lutter contre les émissions de carbone) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 18
17.3.1.2	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays qui tiennent compte de la protection de la santé des personnes en relation avec l'environnement dans la fabrication de produits du tabac (par exemple des mesures visant à lutter contre les conséquences de l'exposition à la poussière de tabac sur la santé) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : article 18
Protection de l'environnement et de la santé humaine en relation avec la consommation de tabac		

Numéro de question	Question	Instructions
17.4.1.1	<p>Des programmes ou des mesures sont-ils mis en œuvre dans votre pays qui tiennent compte de la protection de l'environnement et de la santé humaine en relation avec la consommation de tabac (par exemple la pollution plastique) ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	Référence : décision FCTC/COP8(19)
Initiatives en faveur de la recherche		
17.5.1	<p>Avez-vous mené des études ou recueilli des données sur les sujets suivants?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non, sans objet</p> <p>1. Prévalence de la maladie du tabac vert 2. Impact social de la culture du tabac (par exemple travail des enfants, conditions de travail dans la culture et la production du tabac) 3. Mesure dans laquelle la déforestation ou la dégradation des forêts est due à la culture du tabac 4. Déchets des produits du tabac 5. Autres dommages sanitaires/environnementaux liés à la culture du tabac et à la fabrication de produits du tabac (veuillez préciser)</p>	Référence : article 18
Si des études sont réalisées ou des données sont collectées sur les sujets susmentionnés :		
17.5.2	<p>Veillez télécharger tous les documents disponibles sur les études ou les données recueillies.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers pour chaque élément sélectionné (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 18</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Article 19 : Responsabilité		
Progrès de la mise en œuvre		
18.1.1.1	<p>Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 19 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ?</p> <p>1. Oui 2. Non</p>	<p>Référence : article 19</p> <p>Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents.</p>

Numéro de question	Question	Instructions
		Exemples : prendre des mesures législatives en matière de responsabilité pénale et civile ; coopérer avec d'autres Parties pour l'échange d'informations, etc..
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 19 :	
18.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 19 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 19 Dans les questions suivantes, il vous sera demandé de donner des détails sur toute action en responsabilité pénale et/ou civile engagée à l'encontre de l'industrie du tabac, y compris en vue d'une indemnisation le cas échéant, et sur toute mesure prise à l'encontre de l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac depuis la présentation de votre rapport précédent.
18.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 19 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 19 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Responsabilité pénale et civile		
18.2.1.1	Existe-t-il des mesures visant à établir la responsabilité pénale des personnes physiques ou morales pour toute infraction liée à la lutte antitabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 19.1
	S'il existe des mesures visant à établir la responsabilité pénale des personnes physiques ou morales pour toute infraction liée à la lutte antitabac :	
18.2.2	Veillez indiquer, parmi les mesures suivantes, celles qui s'appliquent à l'établissement de la responsabilité pénale des personnes physiques ou morales pour toute infraction liée à la lutte antitabac : Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. La législation antitabac prévoit des mesures en cas de violation de cette loi 2. Il existe des dispositions distinctes en matière de responsabilité pénale concernant la lutte antitabac	Référence : article 19.1

Numéro de question	Question	Instructions
	(découlant d'une loi autre que la législation antitabac)	
18.2.3.1	Existe-t-il des mesures ou des recours pour établir la responsabilité civile de l'industrie du tabac ? 1. Oui 2. Non 3. Autres (préciser)	Référence : article 19.1 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : responsabilité civile pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
	S'il existe des mesures ou des recours pour établir la responsabilité civile de l'industrie du tabac :	
18.2.4	Veillez indiquer laquelle des mesures ou recours suivants s'applique à l'établissement de la responsabilité civile de l'industrie du tabac : Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Législation permettant de recouvrer le coût des soins de santé découlant de la consommation de tabac 2. Procédures d'action collective pour les demandes liées au tabac 3. Normes de responsabilité qui pourraient s'appliquer à la fabrication, à la commercialisation et à la fourniture de produits du tabac 4. Législation antitabac ou loi générale qui s'applique à la fabrication, à la fourniture et à la commercialisation de produits du tabac	Référence : article 19.1 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : responsabilité civile pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.
	S'il existe une législation antitabac ou une loi générale qui s'applique à la fabrication, à la fourniture et à la commercialisation de produits du tabac et qui permet d'établir la responsabilité civile de l'industrie du tabac :	
18.2.5.1	La législation antitabac ou la loi générale qui s'applique à la fabrication, à la fourniture et à la commercialisation des produits du tabac prévoit-elle des mécanismes d'application de la loi tels que des amendes et des injonctions à l'encontre de l'industrie du tabac en cas de violation de la loi ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 19.1 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : responsabilité civile pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section. Si vous appliquez des amendes et des injonctions ou d'autres mécanismes d'application, veuillez répondre « Oui ».
18.2.5.2	La législation antitabac ou la loi générale qui s'applique à la fabrication, à la fourniture et à la commercialisation des produits du tabac permet-elle aux ONG ou au public de soutenir [l'application] des lois antitabac ou des lois générales pertinentes (par exemple de signaler les violations directement	Référence : article 19.1 Note : vous pouvez vous reporter à la boîte à outils pour l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>au moyen d'un mécanisme officiel) ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<p>l'OMS : responsabilité civile pour obtenir des conseils sur la façon de répondre à cette section.</p>
18.2.6.1	<p>Depuis la présentation de votre précédent rapport, des actions en responsabilité pénale et/ou civile ont-elles été engagées, y compris, le cas échéant, en vue d'une indemnisation, à l'encontre de l'industrie du tabac ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<p>Référence : article 19.1</p>
	<p>Si des actions en responsabilité pénale et/ou civile ont été engagées à l'encontre de l'industrie du tabac depuis la présentation de votre précédent rapport :</p>	
18.2.7	<p>Veillez donner des détails sur toute action en responsabilité pénale et/ou civile engagée à l'encontre de l'industrie du tabac, y compris en vue d'une indemnisation le cas échéant, depuis la présentation de votre précédent rapport :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p> <p><i>URL :</i></p>	<p>Référence : article 19.1</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
18.2.8.1	<p>Depuis la présentation de votre précédent rapport, des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres ont-elles été prises à l'encontre de l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<p>Référence : article 19.1</p>
	<p>Si des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres ont été prises à l'encontre de l'industrie du tabac depuis la présentation de votre précédent rapport :</p>	
18.2.9	<p>Veillez donner des détails sur toute mesure législative, exécutive, administrative et/ou autres prise à l'encontre de l'industrie du tabac depuis la présentation de votre précédent rapport, en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i></p>	<p>Référence : article 19.1</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>URL :</i>	
Assistance juridique pour toute procédure judiciaire relative à la responsabilité civile et pénale		
18.3.1.1	Au cours des deux dernières années, avez-vous fourni ou mis à la disposition d'autres Parties une assistance dans le cadre de procédures judiciaires relatives à la responsabilité civile et pénale de l'industrie du tabac ? 1. Oui 2. Non	Référence : Article 19.3
Lois et règlements relatifs à l'article 19		
18.4.1	Veillez fournir des copies des lois, règlements, politiques ou autres instruments pertinents pour vos réponses dans la présente section (article 19) et indiquer les dispositions ou sections pertinentes dans l'espace ci-dessous : <i>[Réponse en texte libre]</i> <i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé) :</i> <i>URL :</i>	Référence : article 19 et article 20.4.a) Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé
Article 20 : Recherche, surveillance et échange d'informations		
Progrès de la mise en œuvre		
19.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 20 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 20 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : élaborer, promouvoir ou coordonner des programmes de recherche dans le domaine de la lutte antitabac ; mettre en place des programmes de surveillance du tabac ; prendre des mesures facilitant l'échange d'informations, etc.
	S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 20 :	
19.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 20 depuis la présentation de votre précédent rapport :	Référence : article 20

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>[Réponse en texte libre]</i>	
19.1.1.3	<p>Si des changements importants dans l'application de l'article 20 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici :</p> <p><i>[Réponse en texte libre]</i></p>	<p>Référence : article 20</p> <p>Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.</p>
Système national de suivi ou de surveillance épidémiologique		
19.2.1	<p>Avez-vous mis en place, soutenez-vous ou maintenez-vous un système national de suivi ou de surveillance épidémiologique concernant les éléments suivants :</p> <p>Veuillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tendances de la consommation de tabac 2. Déterminants de la consommation de tabac 3. Conséquences de la consommation de tabac sur la santé 4. Schémas d'exposition à la fumée du tabac 5. Déterminants de l'exposition à la fumée du tabac 6. Conséquences de l'exposition à la fumée du tabac sur la santé 7. Consommation de produits du tabac et/ou de produits à base de nicotine nouveaux et émergents 8. Coûts liés au tabac 9. Mortalité liée au tabac 10. Tabagisme chez les femmes enceintes 11. Utilisation des services d'aide au sevrage tabagique et arrêt du tabac (par exemple, taux d'arrêt du tabac) 12. Commerce illicite des produits du tabac 13. Autres activités de suivi et/ou de surveillance liées à la lutte antitabac (veuillez préciser) 	Référence : article 20.2 et article 20.3.a)
Si un suivi ou une surveillance épidémiologique ont été mis en place :		
19.2.2	<p>Veuillez télécharger tous les principaux rapports de suivi ou de surveillance épidémiologique depuis la présentation de votre rapport précédent.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé – demander pour chaque réponse positive ci-dessus) :</i></p> <p><i>URL de la page Web (téléchargement de plusieurs pages autorisé – demander pour chaque réponse positive ci-dessus) :</i></p>	<p>Référence : article 20.2 et article 20.3.a)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>

Numéro de question	Question	Instructions
19.2.3	<p>Au cours des cinq dernières années, des données de prévalence représentatives au niveau national pour la POPULATION ADULTE ont-elles été collectées dans votre pays pour les éléments suivants ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produits du tabac fumés 2. Tabac sans fumée 3. Pipes à eau 4. Produits du tabac chauffés 5. Inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine 6. Autres produits du tabac ou contenant de la nicotine (veuillez préciser) 	<p>Référence : article 20 ; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
19.2.4	<p>Veillez donner des détails sur la ou les enquêtes utilisées pour recueillir des données dans la POPULATION ADULTE au cours des cinq dernières années :</p> <p><i>Plusieurs lignes d'entrées autorisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'enquête : <i>réponse en texte libre</i> • Lien vers les informations de l'enquête : <i>réponse en texte libre</i> • Télécharger le rapport/les informations de l'enquête : <i>téléchargements de documents</i> • Le rapport d'enquête ventile-t-il séparément les taux de prévalence par âge pour les hommes et les femmes ? <i>oui, non</i> 	<p>Référence : article 20.2</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
19.2.5	<p>Au cours des cinq dernières années, des données de prévalence représentatives au niveau national pour la POPULATION ADOLESCENTE ont-elles été collectées dans votre pays pour les éléments suivants ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produits du tabac fumés 2. Tabac sans fumée 3. Pipes à eau 4. Produits du tabac chauffés 5. Inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine 6. Autres produits du tabac ou contenant de la nicotine (veuillez préciser) 	<p>Référence : article 20 ; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>

Numéro de question	Question	Instructions
19.2.6	<p>Veillez donner des détails sur la ou les enquêtes utilisées pour recueillir des données dans la POPULATION ADOLESCENTE au cours des cinq dernières années :</p> <p><i>Plusieurs lignes d'entrées autorisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'enquête : <i>réponse en texte libre</i> • Tranche d'âge de l'enquête : <i>chiffre de... à...</i> • Lien vers les informations de l'enquête : <i>réponse en texte libre</i> • Télécharger le rapport/les informations de l'enquête : <i>téléchargements de documents</i> 	<p>Référence : article 20.2</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un dossier compressé</p>
Recherche sur la lutte antitabac		
19.3.1	<p>Depuis la présentation de votre rapport précédent, avez-vous financé et/ou soutenu des travaux de recherche portant sur :</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les tendances, déterminants et conséquences de la consommation de tabac sur la santé 2. les tendances, déterminants et conséquences de l'exposition à la fumée de tabac sur la santé 3. les produits du tabac et/ou de produits à base de nicotine nouveaux et émergents 4. les coûts liés au tabac 5. la mortalité liée au tabac 6. le tabagisme chez les femmes enceintes 7. l'addiction et le sevrage tabagiques 8. les cultures de substitution au tabac 9. le commerce illicite des produits du tabac 10. les tendances, déterminants et conséquences sur la santé de l'utilisation d'inhalateurs électroniques contenant ou non de la nicotine 11. d'autres travaux de recherche en rapport avec la lutte antitabac, par exemple la mesure de l'impact des politiques ou des interventions de lutte antitabac (veuillez préciser) 	<p>Référence : article 20.1 ; décision FCTC/COP6(9) et décision FCTC/COP7(9)</p>
Si des travaux de recherche ont été entrepris.		
19.3.2	<p>Veillez télécharger tous les principaux rapports d'étude depuis la présentation de votre rapport précédent.</p> <p><i>Téléchargement de fichiers (téléchargement de plusieurs fichiers autorisé – demander pour chaque</i></p>	<p>Référence : article 20.4.b)</p> <p>Pour télécharger plusieurs fichiers, veuillez utiliser un</p>

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>réponse positive ci-dessus) :</i> <i>URL de la page Web (téléchargement de plusieurs pages autorisé – demander pour chaque réponse positive ci-dessus) :</i>	dossier compressé
Examen national volontaire sur les objectifs de développement durable		
19.4.1.1	Avez-vous présenté un examen national volontaire sur les objectifs de développement durable (ODD) depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : Stratégie mondiale 2.1.1 et 2.1.2
Si vous avez présenté un examen national volontaire depuis la présentation de votre précédent rapport :		
19.4.2	Les informations ci-dessous figuraient-elles dans votre dernier examen national volontaire sur les ODD ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Cible 3.a : Informations sur les progrès accomplis sur le renforcement de l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac 2. Indicateur 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge) 3. Informations sur la lutte antitabac dans d'autres cibles des ODD (veuillez préciser)	Référence : Stratégie mondiale 2.1.1 et 2.1.2
Article 22 : Coopération dans les domaines scientifique, technique et juridique et fourniture de compétence connexes		
Progrès de la mise en œuvre		
20.1.1.1	Y a-t-il eu des changements importants dans l'application de l'article 22 dans votre pays depuis la présentation de votre précédent rapport ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 22 Par « changements importants », on entend toutes mesures introduites récemment qui n'ont pas été mentionnées dans les rapports de mise en œuvre précédents. Exemples : fournir et/ou recevoir une assistance technique et/ou financière pour aider à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, etc..
S'il y a eu des changements importants dans l'application de l'article 22 :		

Numéro de question		Question	Instructions
	20.1.1.2	Veillez décrire brièvement tout changement important dans l'application de l'article 22 depuis la présentation de votre précédent rapport : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 22
	20.1.1.3	Si des changements importants dans l'application de l'article 22 sont intervenus au niveau des juridictions infranationales depuis la présentation de votre précédent rapport, veuillez en donner les détails ici : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 22 Le terme « juridiction infranationale » désigne toute juridiction située sous le niveau national et qui a le pouvoir de promulguer et d'appliquer des lois.
Assistance financière pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac			
20.2.1.1		Au cours des deux dernières années, avez-vous apporté une assistance financière pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 22.2 et article 26
	Si vous avez fourni une assistance technique :		
	20.2.2	Au cours des deux dernières années, à qui avez-vous apporté une assistance technique pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Organisation de la société civile 2. Organisation intergouvernementale internationale 3. Organisation intergouvernementale régionale 4. Partie à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac 5. Centre de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac 6. Secrétariat de la Convention 7. OMS 8. Autres (préciser)	Référence : article 22.2 et article 26
20.2.3.1		Au cours des deux dernières années, avez-vous bénéficié d'une assistance financière pour vous aider à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans votre pays ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 22.2
	Si vous avez bénéficié d'une assistance financière :		
	20.2.4	Au cours des deux dernières années, qui vous a apporté une assistance financière pour vous aider à	Référence : article 22.2 et article 26

Numéro de question	Question	Instructions
	<p>renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS dans votre pays ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de la société civile 2. Organisation intergouvernementale internationale 3. Organisation intergouvernementale régionale 4. Institution financière 5. Institution de développement 6. Partie à la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 7. Centre de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 8. Secrétariat de la Convention 9. Organisation philanthropique 10. OMS 11. Autres (préciser) 	
Assistance technique pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac		
20.3.1.1	<p>Au cours des deux dernières années, avez-vous apporté une assistance technique pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	Référence : article 22.1
Si vous avez fourni une assistance technique :		
20.3.2	<p>Au cours des deux dernières années, à qui avez-vous apporté une assistance technique pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de la société civile 2. Organisation intergouvernementale internationale 3. Organisation intergouvernementale régionale 4. Institution financière 5. Institution de développement 6. Partie à la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 	Référence : article 22.1

Numéro de question	Question	Instructions
	7. Centre de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 8. Secrétariat de la Convention 9. Organisation philanthropique 10. Autres (préciser)	
20.3.3.1	Au cours des deux dernières années, avez-vous bénéficié d’une assistance technique pour vous aider à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS dans votre pays ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 22.1
	Si vous avez bénéficié d’une assistance technique :	
20.3.4	Au cours des deux dernières années, qui vous a apporté une assistance technique pour vous aider à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS dans votre pays ? Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non 1. Organisation de la société civile 2. Organisation intergouvernementale internationale 3. Organisation intergouvernementale régionale 4. Institution financière 5. Institution de développement 6. Partie à la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 7. Centre de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac 8. Secrétariat de la Convention 9. Organisation philanthropique 10. OMS 11. Autres (préciser)	Référence : article 22.1
Priorités, contraintes, obstacles, besoins et observations finales		
Priorités		
21.1.1.1	Quelles sont les priorités pour l’application de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac sur votre territoire ?	

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>[Réponse en texte libre]</i>	
Contraintes ou obstacles		
21.2.1	<p>Quelles contraintes ou quels obstacles majeurs parmi les suivants avez-vous rencontrés, le cas échéant, au cours des deux dernières années dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS ?</p> <p>Veillez choisir la réponse la plus appropriée pour chacun des éléments ci-dessous : oui, non</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Absence de volonté politique 2. Ingérence de l’industrie du tabac et de ses alliés 3. Manque de coordination intersectorielle ou infranationale 4. Faible priorité accordée à la lutte antitabac 5. Instabilité politique 6. Manque de participation de la société civile à la lutte antitabac 7. Manque de connaissances techniques 8. Manque de ressources financières 9. Manque de personnel/ressources humaines 10. Mécanismes d’exécution absents ou inefficaces 11. Manque de données ou de recherche nationales 12. Manque de sensibilisation des décideurs à la Convention-cadre de l’OMS 13. Absence ou lacunes de la législation nationale 14. Contraintes et obstacles liés à différents articles (veuillez préciser) 15. Autres (préciser) 	Référence : article 22.1.b)
	Si l’industrie du tabac constitue une contrainte ou un obstacle à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS :	
21.2.2.1	<p>L’ingérence de l’industrie du tabac et de ses alliés a-t-elle été votre principal obstacle à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l’OMS au cours des deux dernières années ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 	Référence : Stratégie mondiale 3.2.4

Numéro de question	Question	Instructions
	2. Non	
	S'il y a eu contrainte ou obstacle à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS au cours des deux dernières années :	
21.2.3.1	Avez-vous été en mesure de surmonter les contraintes ou les obstacles à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans votre pays au cours des deux dernières années ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 21.1.b)
	Si vous avez surmonté les contraintes ou les obstacles au cours des deux dernières années :	
21.2.3.2	Veillez décrire comment vous avez surmonté les contraintes ou obstacles majeurs à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans votre pays au cours des deux dernières années et, le cas échéant, comment d'autres Parties pourraient tirer des enseignements de votre expérience : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 21.1.b)
Bénéfice d'une assistance technique pour mettre en œuvre la Convention-cadre de l'OMS		
21.3.1.1	Pourriez-vous bénéficier d'une assistance technique pour vous aider à mettre en œuvre la Convention-cadre de l'OMS ? 1. Oui 2. Non	Référence : article 22
	Si vous pourriez bénéficier d'une assistance technique :	
21.3.1.2	Veillez décrire l'assistance technique dont vous pourriez bénéficier pour vous aider à mettre en œuvre la Convention-cadre de l'OMS : <i>[Réponse en texte libre]</i>	Référence : article 22
Toute autre information pertinente		
21.4.1.1	Veillez fournir toute autre information pertinente non couverte ailleurs dans l'instrument de notification que vous jugez importante : <i>[Réponse en texte libre]</i>	
Suggestions sur l'instrument de notification		
21.5.1.1	Veillez faire des suggestions pour l'élaboration ultérieure et la révision de l'instrument de notification :	

Numéro de question	Question	Instructions
	<i>[Réponse en texte libre]</i>	
Manuel d'utilisation de la plateforme de notification en ligne (FCTCData)		